

Extraits relatifs au mouvement de l'automne 1986 issus de : Robi Morder *Revendications-négociations : débat et pratiques dans le mouvement syndical étudiant en France 1976-1988*, DEA de science politique, Michel Dobry (dir.), Paris 10-Nanterre, 1989.

- *1986 : de la défense des valeurs à celle d'un projet?*
- *1986 et les "Etats généraux"*
- *Les regroupements "extra-syndicaux"*
- *1976-1986 : les mêmes protagonistes, des solutions différentes (des trois coups parallèles à une négociation unique théâtre de coups internes).*
- *Messages. Vers un jeu entre partenaires-adversaires*



Le cortège de Nanterre en décembre 1986

1986 : de la défense des valeurs à celle d'un projet?

Le mouvement de 1986 a été, au regard des expériences antécédentes, exceptionnel, non seulement de par son ampleur, et son résultat, mais aussi de par l'absence apparente de divergences ou de différences d'attitudes quand à la revendication. Le mouvement s'est "autolimité" à une revendication unique : le retrait du projet Devaquet, revendication partagée par tous les courants. Or, si l'on remonte en amont de la période de grève (17 novembre - 10 décembre) et si l'on examine de plus près certains éléments de discussion pendant le mouvement, une telle conclusion nous apparaît par trop hâtive.

La revendication du retrait n'a d'abord pas été préconisée par la majorité de l'UNEF-id, du moins par sa "sensibilité" dominante. Jusqu'au collectif national du 4 octobre 1986, la majorité de l'UNEF-id se déclarait "inquiète" : *"Dès maintenant, nous pouvons agir. Dans toutes les réunions de rentrée dans les facs [...] nous proposons à nos adhérents de soutenir le texte suivant : " les étudiants se déclarent extrêmement inquiets du texte [...] ils affirment leur volonté de voir préserver (droits d'inscription, diplômes nationaux, etc..."*(28). Elle demandait que l'on ne fasse pas droit à la proposition de loi du GERUF, et, quand les premières versions du projet furent rendues publiques, elle insista sur quelques aspects négatifs sans jamais se prononcer sur la logique générale de la réforme ni demander le retrait du projet. Cela relevait bien de la conception "syndicaliste réaliste" : revendiquer un peu pour espérer obtenir satisfaction sans trop élever l'exigence puisqu'il aurait fallu élever aussi le degré de mobilisation, en passant de l'action syndicale institutionnelle (prise de position d'élus, de personnalités, discussions, pétitions) à une action impliquant une activité élargie à la hauteur de l'enjeu. Si lors du collectif national du 4 octobre elle accepte d'intégrer les amendements plus fermes proposés par la tendance LEAS, dont le contenu était également voisin des positions du groupe "Questions socialistes" au sein de la majorité syndicale, dans les déclarations qui suivent ce collectif national, la revendication du retrait n'est que peu mise en avant, en tous cas pas comme revendication centrale par la majorité. C'est la LEAS qui semble le mieux systématiser l'orientation pourtant votée en prenant l'initiative de "l'appel de Caen" (29) où la formulation du retrait apparaît, y compris typographiquement, comme centrale.

De l'autre côté, l'UNEF solidarité dans la rentrée 1986/1987 ne mobilise pas ses forces sur cette revendication non plus, puisqu'elle mène une campagne sur la sécurité sociale étudiante, les hausses de cotisations. L'explication qu'en donne Xavier Aknine devant la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale, même si on peut la considérer comme une justification *a posteriori*, ne manque pas d'intérêt et révèle une part de vérité que nous tenterons d'interpréter plus loin : l'UNEF SE préférait de manière "pédagogique" montrer aux étudiants les effets concrets et néfastes des applications "anticipées" et localisées tant du projet que de la politique gouvernementale pour permettre dans un second temps une "nationalisation" du problème par la référence au projet Devaquet *"Nous avons eu le souci de ne pas mener une bataille théorique sur le projet Devaquet. A la rentrée, beaucoup d'étudiants ne connaissent pas encore l'université. Nous voulions attendre en quelque sorte l'expérience anticipée de la loi Devaquet sur le terrain afin d'enraciner ensuite la lutte dans la réalité vécue"*(30).

Les deux directions syndicales partagent en réalité en cette rentrée une analyse de la situation convergente : elles ne croient pas à la possibilité d'une mobilisation d'ampleur. Cela est confirmé par tous les témoignages concernant la majorité de l'UNEF ID (y compris à la veille du 4 décembre), quant à l'UNEF SE, ses animateurs partagent l'analyse du Parti communiste du "glissement à droite" de la société, et de la jeunesse universitaire pour en conclure implicitement à la faible possibilité d'une mobilisation massive nationale. Celle-ci, dès lors,

en est réduite à mener des activités de présence (distinctes de celles de l'UNEF ID) et amenant à une "prise de conscience" de l'austérité budgétaire, de la sélection sociale au travers de revendications concernant les catégories les plus défavorisées pour qui les frais d'inscription, les cotisations sociales sont les plus lourdes.

Enfin, il convient de se référer à ceux que l'on pourrait rattacher à mi-chemin entre l'idéologisme et le syndicalisme-mouvementiste, à savoir certains "alternatifs". Lors d'un stage animé par les militants jeunes de la FGA (31) auquel étaient invités des membres et dirigeants du PSU, des JCR, de PSA tenu en septembre 1986 il apparaît nettement que ce courant, tout en défendant la revendication du retrait du projet Devaquet, ne conclut pas à la possibilité de mobilisations importantes : *"la conjoncture nous accule à la défensive et laisse peu d'espoirs de voir se réaliser des transformations en positif de la situation universitaire"* (32). Les "alternatifs" donnent la priorité à l'activité "propositionnelle". Si le contenu des propositions les rattacherait au syndicalisme-mouvementiste, leur analyse des possibilités de mobilisation les contraignent à concevoir la proposition de ces projets alternatifs - dès lors qu'ils ne sont pas liés à la perspective de mouvements de lutte mais à des discussions au sein des cercles de militants syndicaux, associatifs, politiques - comme pure activité idéologique, de propagande, pouvant être concrétisée localement si l'occasion s'en présente, mais à titre d'exemplarité expérimentale destinée à être popularisée, sans possibilité ni volonté d'élargissement de mobilisations.

Par ailleurs, dans la coordination nous n'assistons pas aux débats que les coordinations précédentes, notamment celles de 1976, avaient connu autour de propositions de plates-formes. Mais on peut noter d'une part que la coordination adopte assez vite, dès le 2 décembre, une plate-forme nationale qui n'est ni une plate-forme purement négative, mais non plus une plate-forme "en positif" : elle concentre en quelques formules, sous forme de revendications, les "valeurs" d'égalité que le mouvement proclame, plate-forme adoptée à l'unanimité. La tendance LEAS dans l'UNEF ID soulignera d'ailleurs cette limite, intitulant un texte *"de la défense des valeurs à celle d'un projet"* (33). Cette plate-forme sera pourtant conçue comme le début d'une élaboration de propositions revendicatives et pas seulement comme des principes à défendre. *"La coordination nationale appelle les étudiants qui ont tous des idées sur le fonctionnement et les missions de l'Université à élaborer des propositions en vue d'une synthèse future pour étudier les perspectives de l'Université de demain"* (34). C'est sur cette base que la coordination nationale appelle les étudiants à préparer les Etats Généraux au printemps 1987. *"Pour la majorité des délégués il est hors de question de maintenir la coordination [...] alors qu'il n'y a plus de grève [...] En revanche, la mobilisation unitaire et la vigilance doivent être maintenues, et il faut lancer un appel à des états généraux au mois de mars : c'est la position que défendront les délégués de Jussieu, Nanterre, Censier, Caen et Villetaneuse"*(35). Déjà, à l'Université de Saint-Denis, des "assises locales" se préparent sur *"trois registres différents" : 1. Examiner le type d'exigences dont le mouvement est porteur, 2. Dégager un niveau local d'initiatives (celui de chaque université) à délimiter, 3. Envisager un niveau national de propositions et de décisions"*. Le but n'est une réforme mais des mesures générales nécessaires. (36).

On note d'ailleurs qu'au cours même du mouvement le problème de plates-formes revendicatives se pose non seulement dans chaque université avec ses "comités" ou "commissions" de réflexion, mais avec le début de liens horizontaux entre ces comités, commissions en dehors de la coordination (peut-être d'ailleurs en raison du fait qu'à la différence de 1976 la coordination n'aborde guère le problème mais se contente d'inviter à la réflexion).. *"Dans la plupart des facs de France, des commissions de réflexion se sont organisées spontanément pour faire l'analyse et la critique du projet de loi Devaquet [...] pour prouver que les étudiants aussi ont des projets pour l'université de demain"* (37). Du

procès-verbal de la coordination nationale du 2 décembre (38) il ressort qu'au Panthéon existent *"d'autres propositions pour la constitution d'un autre projet"*, qu'une commission travaille identiquement à Assas, qu'à Bordeaux un "contre-projet" s'élabore en droit ainsi que dans deux IUT. Il en est de même à Lyon, Toulouse, Nîmes, Montpellier III où *"une réflexion se poursuit avec efficacité sur l'ensemble des revendications positives"*(39). Le comité de grève de Saint-Denis déclare *"le retrait du projet de loi ne suffit pas [...] nous devons aller au delà"* (40). Mais, au delà de la "réflexion", des préoccupations plus tactiques apparaissent. La coordination dans le même mouvement qu'elle convoque les états généraux "courant mars 1987", affirme : *"aucune concertation au nom de tout le mouvement étudiant n'est possible avant les états-généraux"*(41). Libération note d'ailleurs : *"L'UEC a jeté toutes ses forces dans une bataille [...] afin de maintenir une structure nationale permanente [...] maintenant que se profile le temps des négociations, les communistes craignent que l'UNEF ID [...] ne devienne le porte-parole des étudiants. [...] Pour autant, l'UNEF ID n'aura pas les mains libres. La coordination a pris soin de lancer un appel à des états généraux de l'Université [...] la motion précise qu'aucune négociation ne serait valable avant ces états généraux"* (42). Et dès le lendemain, du "contenu revendicatif", on passe à la compétition pour la légitimité de "l'héritage". Aussitôt la résolution votée et la coordination dissoute, une association se crée : *"Matière Grise a donné une conférence de presse le 11 décembre pour annoncer sa naissance. "On ne veut pas que l'après 86 soit l'après 68" (S. Grosvak). Matière Grise est optimiste. Persuadée de bien préparer son dossier, l'association ne doute pas d'être entendue par Monory"* (43).

Enfin, principalement à partir du 4 décembre, on note que la question de l'élargissement des thèmes revendicatifs se pose : sur le Code de la nationalité, sur la répression policière au travers non seulement de slogans mais de votes de certaines assemblées en faveur de la démission des ministres Pasqua et Pandraud. Les militants qui ont vécu les échecs antérieurs s'ils limitent cet élargissement dans le cadre de la coordination et des prises de position officielles, ne le freinent pas totalement (voir le favorisent) dans les discussions. Si l'on compare avec la grève de 1976, l'on constate qu'alors, chaque courant n'hésite pas à "sortir" très rapidement (voire pour certains dès le début) une orientation générale particulière, mais ce débat ne commence à prendre de l'ampleur qu'au bout de plusieurs semaines car les mouvements de 1976 s'étendent sur plusieurs mois, démarrant au premier trimestre 1976 pour se continuer après les vacances de Pâques. En 1986, l'accord sur "l'auto-limitation" de la revendication n'est peut être possible que parce que le mouvement a été beaucoup plus bref, limité dans le temps. Nul ne peut savoir ce qu'il en serait advenu si la mobilisation s'était perpétuée (même plus faible numériquement, sous des formes différentes), en tous les cas les éléments embryonnaires de différenciation sur les revendications existaient, et le mouvement n'était pas à l'abri d'un débat plus "politique" dès lors que de "phénomène de société" il devenait un enjeu politique en dehors même de l'Université, puisqu'il était sur le point de provoquer une crise politique ouverte. .

Sans aller plus loin dans la fiction, l'accord apparent, manifeste sur l'auto-limitation de la revendication recouvrait cependant, pour les principaux acteurs, une signification différente :

. Pour les syndicalistes-mouvementistes et mouvementistes, il s'agissait de la revendication "unifiante" susceptible de recueillir l'accord et de mobiliser les étudiants, les différents processus ultérieurs (politisation, conscientisation, projets alternatifs) ne pouvant résulter que de la mise en mouvement d'un nombre maximum de participants.

. Pour certains "syndicalistes-réalistes", ceux de la sensibilité minoritaire de la majorité de l'UNEF-id, si la perspective de la limitation des revendications était envisagée, c'était en fonction du "rapport de forces". Leur perspective était celle d'une "négociation à chaud" et non "à froid" comme l'entendait au départ la majorité de l'UNEF-ID.

. Enfin, pour les autres acteurs, UNEF-SE, certains groupes d'extrême-gauche tels le PCI ou LO, leur perspective était réduite, ayant une faible place dans la direction du mouvement, à développer leurs positions propres, à recruter par les méthodes classiques et routinières dans un contexte d'élargissement et de sensibilisation d'un public plus disponible, sans proposer de stratégie propre au mouvement. L'on a cependant constaté que, désinvestis souvent des structures de direction et d'animation du mouvement, les militants de l'UEC et de l'UNEF-SE ont participé activement aux diverses commissions de réflexion et de propositions. Il est vrai qu'ils sont dotés d'une certaine culture "propositionnelle" ayant sa cohérence qu'on ne retrouve encore pas dans l'autre UNEF en 1986, encore imprégnée dans ses "habitudes" purement contestataires d'origine. C'est cette ressource "propositionnelle" qu'elle va tenter d'utiliser et valoriser lors des Etats généraux de 1987. A ce propos, on constate déjà en 1968 cette caractéristique de participation importante des militants du Parti communiste aux "commissions". Les raisons en sont peut-être différentes mais le parallélisme devait être indiqué pour atténuer quelque peu les affirmations d'une différence totale qui aurait séparé les caractéristiques de 1968 et celles de 1986. *"La force du "mai ouvrier" a écrasé la potentialité inscrite dans un mouvement étudiant de type nouveau"* (44).

NOTES

(28) "Note sur le projet Devaquet", *Dossiers de l'UNEF* N° 85, septembre 1986.

(29) "Appel de Caen", publié en annexe du rapport de M. Paul MASSON, SENAT N° 270.

(30) Annexe I du rapport de M. AUBERT, procès-verbal d'audition de M. X. AKNINE, page 380.

(31) Compte rendu dans *Liaisons pour l'autogestion*, bulletin de la "tendance 3" de la LCR, N° 6, novembre 1986

(32) FGA, *Eléments pour une politique alternative à l'Université*, brochure du cercle inter-facultés de la FGA, novembre 1986.

(33) Déclaration de la tendance LEAS au Collectif national de l'UNEF ID, mars 1988.

(34) Point 6 de la Coordination nationale du 6 décembre 1986. D.ASSOULINE - S. ZAPPI, op. cit., p. 120 et 121.

(35) D. ASSOULINE - S. ZAPPI, idem, p. 132.

(36) G. COQ, "Après le mouvement de novembre 1986 : propositions pour un débat", *Pour changer l'Université* (N° 82 de *Raison Présente*, 2ème trimestre 1987), p. 97.

Yann COCHIN, animateur du Comité de grève de Saint-Denis expliquait dans une interview, *"A Paris VIII, nous avons proposé de développer la réflexion dès les états généraux du 22 novembre. Puis, dans les coordinations, nous avons fait adopter des amendements pour développer la réflexion et organiser des colloques.[...] Et puis, l'enchaînement rapide des événements a également freiné la réflexion [...] Avec nos propositions de réflexion, il est vrai que nous étions souvent "en décalage" dans les coordinations"* *Nouvelles Pratiques* (journal de la F.G.A.), N° 3, janvier 1987.

(37) *Sorbonnes Nouvelles* N° 2, 4 décembre 1986.

(38) reproduit par D.ASSOULINE - S. ZAPPI, *Notre Printemps en hiver* La Découverte, pp. 80 et s.

(39) idem.

(40) P. BOUMARD, R. HESS, G. LAPASSADE, *L'université en transes*, Syros, p. 47.

(41) Coordination du 11 décembre 1986. D.ASSOULINE - S. ZAPPI, op. cit., p. 134.

(42) *Le Matin*, 13 et 14 décembre 1986

(43) *Libération* 12 décembre 1986.

(44) N. MAUPEOU ABOUD, *L'Ouverture du ghetto étudiant*, Anthropos, p. 313.

1986 et les "Etats généraux"

En 1986, la question de la détermination des revendications "en positif" par la coordination se pose peu : la grève est limitée dans le temps, le mouvement a pris une ampleur et une place dans la conjoncture politique plus importante que le mouvement étudiant de 1976, le préalable à toute proposition nouvelle étant le retrait du projet Devaquet, le mouvement se concentre sur ce point. Toutefois, une fois le projet retiré, et c'est une chose nouvelle dans les mouvements étudiants, le problème reste posé non seulement dans les faits par la multiplication et le maintien des comités, collectifs de vigilance, réflexion, propositions mais par le fait que la coordination convoque des états généraux et déclare qu'aucune négociation ne pourra avoir lieu avec le gouvernement avant la tenue des états généraux. Preuve que la question des propositions préoccupe bien cette fois-ci l'ensemble des forces étudiantes au moment d'ailleurs où M. Monory déclare engager une vaste concertation sur l'avenir de l'enseignement supérieur. Encore faut-il noter le caractère ambigu de la prise de position de la coordination nationale : aucune structure n'est désignée pour préparer ces états généraux, l'UNEF-ID paraît réticente (41), une partie de ceux qui adoptent cette position le font dans l'espoir de maintenir un cadre unitaire des étudiants débouchant sur une organisation unifiée, la grande UNEF, une autre partie se replie sur cette proposition comme "moindre mal" par rapport à leur position initiale qui était le maintien de la coordination (qui aurait ainsi concurrencé les deux UNEF, mais surtout l'UNEF-ID qui sort "grande gagnante" aux yeux des étudiants), et enfin une partie espère que cette initiative permettra enfin de relier mouvement unitaire et réflexion. *"L'objectif des états-généraux, avoir des points de repère pour savoir quelle université et quel type de formation nous voulons, dans quelle société. Mon objectif, dit Yann, c'est que nous pourrions en sortir avec des revendications précises"* (42).

Au cours du mouvement se produit le même phénomène que dans les organisations syndicales : existence de commissions, collectifs, comités où l'on discute des analyses et des propositions, tandis que la coordination demeure un lieu où se discutent essentiellement les initiatives, les formes d'organisation, s'échangent les informations mais non les idées sur le contenu même des revendications et diverses analyses et plates-formes qui au même moment sont élaborées dans les commissions. Le même phénomène est visible à la base, où une dichotomie apparaît souvent entre les comités de grève et les commissions à l'échelle de l'Université, débouchant même comme à Jussieu sur un "conflit" entre le comité de grève qui veut contrôler les conclusions de la commission réflexion jugés "réformistes" (43).

(42)L'Humanité 13 mars 1987.

(43)Entretien avec des étudiants de Jussieu novembre 1987.

Les regroupements "extra-syndicaux"

Troisième cas, après les coordinations de mouvements relativement homogènes avec participation de l'ensemble des courants et syndicats et des coordinations "réduites", les structures et coordinations "extra-syndicales". Il s'agit là des "comités de mobilisation", en dehors de grèves. Ce sont les mouvementistes qui affirment la volonté de réunir les "syndiqués et non syndiqués" dans de tels comités. En 1976, non syndiqués, les mouvementistes impulseront des comités contre la réforme du 2^o cycle, tout comme ils impulseront -mais alors syndiqués- à partir de "l'appel de Caen" des comités contre le projet Devaquet qui tiendront d'ailleurs une coordination. Ces comités s'ils concurrencent les organisations syndicales (pour les déborder et le cas échéant faire "de l'extérieur" pression sur elles) ne sont toutefois pas en compétition avec elles quant à la "représentativité" vis à vis des pouvoirs publics. Leur objectif est de mobiliser, aboutir à des mouvements de lutte, de grèves dans lesquels les syndicats seront alors contraints d'être présents, non de négocier puisque, justement, la négociation ne doit pas avoir lieu avant l'établissement d'un "rapport de forces". Ce n'est qu'une fois le rapport de forces créé que le mouvement peut éventuellement demander à rencontrer les autorités, négocier, discuter (d'autant que ce "rapport de forces" est aussi interne au mouvement puisqu'il doit imposer une coordination, une représentation unique non susceptibles d'être contestée ou concurrencée par les syndicats. Il y a dans un même mouvement légitimité et représentativité tant externe qu'interne à acquérir). Les syndicats se méfient de ces comités et coordinations, mais ne les condamnent plus publiquement car l'expérience leur montre qu'ils peuvent être annonceurs de mobilisations importantes qu'ils devraient - du moins officiellement - soutenir. Par contre, que cette situation ne débouche pas sur de tels mouvements, et que malgré cette difficulté de tels comités se maintiennent, se fédèrent et prétendent soit présenter des listes aux élections comme cela arrive localement, soit se comportent en organisation "représentative", ils se voient condamnés comme "diviseurs" voulant "créer un troisième syndicat". Evidemment, là interviennent des considérations tactiques conjoncturelles.

Derrière les "Etats généraux" décidés par la coordination nationale de 1986, des enjeux différents se dessinaient, menaçant en tous les cas la "représentativité" acquise par l'UNEF ID.

Mais dans la concurrence à l'UNEF id, il y a ... compétition. *"Matière Grise, association 1901, ne prétend pas imposer ses points de vue, ses réflexions et propositions. Au contraire, elle invite chaque université à créer en son sein ses propres commissions, dans la perspective des états généraux de mars 1987 [...] Un colloque est organisé les 16 et 17 janvier 1987 à Paris"* (44). La proclamation de l'association aussi rapidement, si elle permet de construire une légitimité alternative à celle de l'UNEF ID, inquiète toutefois les partisans des états généraux, certains membres de l'UNEF ID, tendance LEAS, d'autres non organisés. Ces derniers vont faire en sorte que les Etats généraux soient convoqués par un appel de comités de vigilance d'universités qui paraît à la veille du colloque "Matière Grise", qui *"s'est terminé dans la plus grande confusion, le bureau de l'association s'étant pratiquement scindé samedi soir. Motif : Matière Grise devait-elle soutenir ou non l'appel lancé par les étudiants de Saint Denis, Strasbourg et Nancy à tenir des assises préalables aux états généraux"* (45). Partisans des Etats généraux comme de l'UNEF ID avaient intérêt à l'échec de Matière Grise, comme les adversaires de l'UNEF ID ont pu tabler autant sur le projet Matière Grise que sur les Etats généraux. Chassé croisé des positionnements éloignés du contenu revendicatif officiellement proclamé, le problème étant celui de la légitimité et de la représentativité. Le Collectif national de l'UNEF ID, le 14 mars 1987, soutient les Etats généraux, mais précise qu'ils *"ne doivent en aucun cas être l'objet de manoeuvres visant à accroître les divisions du mouvement étudiant, en particulier la création d'une nouvelle organisation étudiante"* (46).

Aux Etats généraux eux-mêmes, la délégation de Nanterre soumet une "motion préalable". *"Au vu de la faible mobilisation et de la participation très minoritaire des étudiants [...] les 33 délégués de Paris X ne sont représentatifs que d'eux-mêmes et de l'AG qui les a élus. Ils proposent aux états-généraux que ceux-ci ne s'autoproclament pas des Etats généraux du mouvement étudiant mais de réflexion sur l'université [...] Au cas où cette motion préalable serait rejetée, les délégués de Nanterre se verraient dans l'obligation de ne participer à aucun vote"* (47). Posée en "préalable", cette motion provoque une hostilité d'autant plus grande qu'elle émane d'une université "réputée" dominée par l'UNEF ID (or, aucun représentant de la majorité n'est délégué, mais le "bruit" a une fonction politique). Nous avons également vu la distinction entre une sensibilité plutôt "chartiste" chez les partisans de la grande UNEF, appartenant au même courant mais accordant une priorité différente à l'une ou à l'autre question. Mais catalogue ou charte, en l'absence de constitution d'une organisation, s'est posée à la fin des états-généraux la question de l'utilisation des résolutions revendicatives adoptées : il s'agissait au départ de définir une plate-forme qui serait ensuite discutée, négociée avec les pouvoirs publics. Mais pour qu'il y ait négociation, il faut qu'il y ait représentation des étudiants. *"Le CLN dissout [...] nous devons faire connaître au gouvernement les exigences, les revendications que nous avons formulées pendant ces trois jours. C'est pourquoi nous devons apporter très vite au ministère de l'Education nationale la plate-forme de nos Etats Généraux"* (48). Or, aucune "délégation" n'est élue devant le refus de la majorité des délégués devenus méfiants à toute "structuration artificielle" qui ne reposerait pas soit sur un véritable accord des organisations, soit sur une "unité réelle" à la base, soit une combinaison des deux éléments. L'UNEF SE, qui pendant toute la durée des états-généraux déclarait qu'il s'agissait de revendiquer, non de créer une nouvelle structure ou une nouvelle organisation syndicale, en tire lors de son congrès de novembre 1987 les leçons suivantes : il faut une organisation pour défendre les revendications des états généraux, les états généraux n'en ont pas constitué (et pour cause...) donc il faut... renforcer et construire l'UNEF SE. Nous en revenons en réalité, malgré des discours "autogestionnaires", à la conception de la "consultation" qui amène des étudiants non-syndiqués à... élaborer les plates-formes des organisations syndicales ce qui permet à ces dernières d'en tirer une légitimité supplémentaire. *"Qu'est-ce que le travail (des) états généraux sinon une mise en pratique d'une grande démarche syndicale ? [...] Ne s'étant pas dotée d'une structure nationale et efficace (..) nous devons donner aux étudiants les moyens d'aboutir sur les revendications que nous avons élaborés ensemble [...] nous ferons la démonstration à tous les étudiants que l'UNEF est bien le syndicat dont ils ont besoin"* (49).

Ce que l'on constate c'est que ce sont souvent les organisations minoritaires qui - pour des raisons différentes - (compétition et/ou pressions sur les autres) sont souvent amenées à initier la formation de structures plus larges qu'elles, empruntant le vocable de "coordination" alors que les organisations majoritaires sont méfiantes vis à vis de groupements "irresponsables", "sans passé ni avenir" et préfèrent une action basée sur leur "représentativité" ou "légitimité" directe.

(44) L'Humanité, 22 février 1987.

(45) Le Matin, 19 janvier 1987.

(46) Dossiers de l'UNEF N° 105, mars 1987.

(47) Assemblée générale du 13 Mars 1987.

(48) "Commission 13", ("perspectives"), brochure des Etats généraux.

(49) Texte préparatoire au 72ème congrès, UNEF SE, Saint-Etienne, novembre 1987.

1976-1986 : les mêmes protagonistes, des solutions différentes (des trois coups parallèles à une négociation unique théâtre de coups internes).

En 1976, la question de la négociation divise officiellement le mouvement de grève et la coordination. C'est en conséquence de manière assez "limpide" que l'on peut voir quels coups se sont joués, et ce que la (les) négociations visaient au delà de l'objectif intrinsèque, puisque la question de la négociation elle-même amène à poser le problème de la scission de la coordination et même de la question de la poursuite ou non de la grève.

Tous les courants adoptent la même revendication au point de départ : retrait des décrets de réforme des deuxièmes cycles universitaires. Mais tous les courants ne sont pas d'accord sur la forme de lutte (la grève générale) et la structuration (coordination). Nous le savons, au printemps la grève est considérée comme générale, et une coordination nationale se met en place, tous les courants y participent, un bureau est élu. Tout le monde est favorable à une rencontre avec le gouvernement, mais pas à une "négociation". La majorité de la coordination est pour une rencontre publique, télévisée. Si celle-ci avait été obtenue, le "coup" aurait consisté d'une part à forcer le ministère à reconnaître la coordination comme interlocuteur (et par conséquent asseoir sa légitimité à l'intérieur même du mouvement des étudiants en limitant la marge de manoeuvre des deux UNEF qui sont "dedans/dehors"), et de "contraindre" le ministère à annoncer son choix : "capitulation" ou non, et donc de permettre une "radicalisation" idéologique, politique anti-gouvernementale au delà de la réforme du deuxième cycle : *"Faire céder le pouvoir. PAS DE COMPROMIS"* (51). Il est certain également que de son côté, le gouvernement aurait, en acceptant une telle rencontre, pu tenter de démontrer que c'est la coordination qui refusait une discussion, une négociation, puisque la même coordination expliquait que sa plate-forme n'était pas discutable avec les autorités *"La coordination de Toulouse soumet aux assemblées générales une plate-forme de revendications offensives qui sera discutée avec les travailleurs"* (52)

Ce sont d'autres coups qui vont se jouer entre les deux UNEF et le ministère. En refusant de reconnaître la coordination, le ministère accepte de discuter avec les UNEF qui voient ainsi leur fonction "représentative" reconnue, compensant la perte de leur fonction "organisatrice (ou gestionnaire)" de la lutte qui est passée du côté de la coordination. *"Lorsque le 12 février dernier (Saunier-Séité) étalait au grand jour son incompétence et sa désinvolture en face des dossiers graves des étudiants, nous l'avions mise en garde en vain. Madame Saunier Séité a du depuis s'en mordre les doigts"* (53). Coup pour les deux camps : le ministère n'est pas "fermé" au dialogue, mais c'est la coordination (le ministère veut bien discuter avec ceux qui le veulent vraiment). Les deux UNEF affirment leur fonctionnalité syndicale. "Contre-coup" pour ceux qui veulent constituer une "gauche étudiante" qui ne soit pas un syndicat mais un mouvement politique "de masse" "anti-réformiste", exclure les deux UNEF d'une coordination dont elles contestent en partie la légitimité, puisqu'elles ont un pied dedans, un pied dehors : *"Quant aux organisations qui négocieraient de façon séparée avec le pouvoir, elles s'excluraient d'elles-mêmes des instances démocratiques du mouvement. Nous dénonçons dans ce cadre les deux UNEF"* (54).

Mais l'existence de deux UNEF et leur commune conception syndicale de la négociation comme étape nécessaire, sinon comme objectif, les contraint à des coups différents permettant leur différenciation. L'UNEF unité syndicale ne conçoit sa négociation que comme "exploratoire", puisque sa position officielle c'est que seules les assemblées générales et la coordination peuvent se prononcer sur les conclusions à tirer des propositions gouvernementales : *"L'UNEF, soucieuse de l'unité des étudiants et de la démocratie, rendra*

compte de sa délégation dans les AG [...] devant le Comité national provisoire de la coordination [...] comme celui-ci le lui a demandé" (55). D'un côté, elle ne rompt pas le cadre de la coordination (elle ne prétend parler qu'en son nom propre et non représenter tous les étudiants), et elle laisse à la coordination le soin de gérer le problème ardu de l'appréciation des résultats et des conclusions à tirer de la situation existante, comme elle pourra reprocher à la majorité de la coordination son inefficacité et son absence de prise de responsabilité. D'autre part, elle compte profiter de la situation universitaire pour "relancer" la conférence des associations étudiantes "Ne faut-il pas tirer la conclusion que les moyens n'ont pas été donnés à la CAE pour jouer son rôle consultatif" (56). Certes, elle demande que la coordination y soit présente, mais elle vise plus loin. Si grâce à la mobilisation la CAE se réunit à nouveau, la coordination n'y siégerait - pour peu qu'elle l'accepte - que tant que durera la grève, alors que l'UNEF unité syndicale est une organisation permanente. "L'UNEF seule a pu exiger des pouvoirs publics qu'ils reconnaissent le caractère représentatif de ces organismes [...] mais elle n'a pas cessé pour autant d'agir comme syndicat pleinement indépendant" (57)..

L'UNEF renouveau quant à elle, présente dans la coordination pour des raisons conjoncturelles dues à la pression de la réalité, profite du "coup" de sa négociation pour s'en retirer. Membre déjà du CNESER, le mouvement lui permet de surcroît d'être reçue, donc elle aussi légitimée, par les autorités. *"Il semble au gouvernement plus "honorabile" s'il doit reculer de le faire devant les représentants des présidents d'université que devant ceux de l'UNEF et du SNESUP [...] Finalement Saunier Sèité cède sur 5 points très importants du projet. Et ces reculs nous seront confirmés lors des discussions qui se tiendront dès le 29 avril, entre les représentants de l'UNEF et du SNESUP et du secrétariat d'Etat aux universités. En effet [...] nous ne pouvions négocier "par procuration", fut-elle donnée aux présidents. C'est pourquoi nous avons maintenu notre exigence d'être reçus... et obtenu satisfaction promptement" (58)..*

Ayant des élus dans les conseils d'université (à la différence des autres courants), les concessions faites au cours de ses négociations avec le ministre lui donnent les moyens institutionnels de tenter de bloquer (en commun avec le SNESup) l'application du décret puisque les conseils ont un rôle important à jouer en matière de demande d'habilitations. Elle est donc en mesure d'apprécier avec sa stratégie, ses moyens, ses positions institutionnelles les effets et conséquences des modifications gouvernementales. Les lieux d'affrontement, de conflit, vont donc se dénationaliser au niveau de chaque unité administrative *"Ne pas mythifier l'action" (59), "Des formes de lutte variées" (60). Bien évidemment, le même résultat obtenu par l'UNEF unité syndicale ou par la coordination ne pouvait être apprécié de la même manière, seul l'abandon total du décret pouvait les satisfaire. Ce qui pour l'UNEF renouveau relèvera ensuite de l'activité routinière (des élus notamment), représenterait une activité de mobilisation permanente pour ceux qui ne disposent pas d'élus (pétitions, délégations massives, débrayages systématiques dont chacun sait qu'ils ne sont pas possibles en permanence).*

C'est en réalité la majorité de la coordination, à savoir la LCR, qui se trouvera dans la position la plus difficile. Chacune des deux UNEF a pu, peu ou prou, au travers de ces différents coups, réinsérer dans leur logique et leurs positions, dans leurs stratégies les événements liés à la négociation et les valoriser : *"Les étudiants [...] constatent que les concessions du gouvernement sont importantes et qu'il convient de ne pas les sous-estimer" (61), L'UNEF publie cet échange de correspondances et en tire une première conclusion : "changement de ton, reprise de la consultation syndicale, retrait des menaces". Le 19 avril, l'UNEF est reçue par Saunier-Sèité : "pour l'UNEF, un préalable à toute négociation : le gouvernement doit surseoir à l'application" (62). La coordination ne peut répondre que par une mise en garde : "En proposant de surseoir à l'application de la réforme, Saunier Sèité s'adresse à ceux*

qui seraient susceptibles de se contenter d'amender la réforme" (63), tout en rejetant les mesures "d'exclusion" prônées par la minorité de la coordination. Les animateurs de la coordination peuvent écrire dans Rouge : "Les acquis de la lutte [...] non pas les misérables miettes que sert Saunier Sèité pour appater les étudiants [...] mais l'autoorganisation et la démocratie du mouvement" (64). La "gauche étudiante" également a pu élargir son audience "idéologique anti-capitaliste et anti-réformiste" tout comme les forces qui sont présentes dans le MAS, puisque, malgré leur position opposée à la négociation pendant le mouvement, elles ont une politique de présence dans les conseils d'université (de surcroît reliée à l'activité du SGEN-CFDT ATOS et enseignants) qui leur permet de jouer sur les possibilités de "résistance" locale à l'application de la réforme. C'est ainsi que s'explique le fait que la LCR, qui tire bien évidemment bénéfice immédiat de sa position dominante dans la coordination et la gestion du mouvement (mais en même temps assume de fait l'échec de la revendication d'abrogation de la réforme), puisqu'elle recrute de manière importante, se trouve contrainte de modifier rapidement l'orientation qui est la sienne depuis 1968, puisqu'elle opte pour le "tournant syndical" à l'été 1976, ce qui l'amènera à être confrontée de la "gestion" de mouvements de lutte ponctuels à la "gestion" d'une activité syndicale continue et d'aspects que - du dehors du syndicalisme - elle qualifiait de "réformiste", se trouvant notamment confrontée au problème, d'abord pratique, puis "théorique" de la négociation.

En 1986, la division n'est pas publique. Dès que la grève commence à se généraliser, la coordination naît. Ce sont les dix comités de grève réunis la veille au soir qui présideront les "Etats Généraux" que l'UNEF ID "abandonne" au mouvement gréviste, Etats Généraux qui convoqueront la coordination suivante. Pas de désaccord public (mais des réticences qui ne seront que peu visibles et en tous cas non assumées publiquement) sur la revendication (retrait total), la forme (grève générale). Pas de désaccord public non plus sur la question de la négociation et de la représentativité. Personne ne refuse plus le principe d'une négociation (s'il y a un préalable à toute négociation, c'est le retrait, mais s'il y a un préalable, c'est qu'il y a un accord de principe sur l'éventualité d'une négociation. C'est le retrait qui n'est pas négociable, pas d'autres mesures). Mais cette unité affichée ne recouvre pas une communauté d'analyses, de perspectives, de stratégie. La plupart des responsables syndicaux ont conscience que le problème de la négociation va se poser et est incontournable : de la majorité ex-PCI et rocardienne de l'UNEF ID qui n'a cessé de la souhaiter dès la formation du nouveau gouvernement : *"L'UNEF ID s'adresse solennellement au gouvernement et à toutes les autorités pour qu'une nouvelle loi [...] ne soit pas adoptée "à la hussarde" [...] Le BN de l'UNEF ID réitère ses demandes d'entrevue auprès des deux ministres (Devaquet et Monory)" (65), à sa composante "Questions socialistes" : "On est favorable à la négociation, toujours. La négociation, c'était une porte ouverte à la victoire du mouvement étudiant. Ca ne pouvait pas être le retrait du projet de loi" (66) et sa minorité LEAS "Toutes les formes d'action doivent être envisagées, aucune ne doit être écartée, ce qui compte c'est que la mobilisation ait un caractère de masse [...] c'est ce "préavis" que nous posons dès maintenant" (67) qui sont préoccupées de constituer un "rapport de forces" pour ne pas négocier "à froid" (mais sous la pression). En 10 ans, les conceptions ont évolué car il y a évidemment des expériences dont les bilans ont été faits par les acteurs.*

Pourquoi les divergences n'ont pas été publiques comme en 1976 ? Ce n'est pas le lieu de l'analyser longuement ici, mais revenons sur quelques éléments.

Il y a d'une part l'expérience qui a nuancé les positions, et le débat qui s'ensuivrait ne se réduirait pas à "pour" ou "contre" la négociation. *"Ce n'est d'ailleurs pas un secret : nous souhaitons des négociations. C'est ce que nous disions, c'est normal, car lorsqu'il y a un mouvement, tout le monde souhaite que les gens se mettent autour d'une table pour négocier [...] à aucun moment cette coordination [...] ne s'est opposée à toute négociation avec le*

gouvernement, au contraire, elle a demandé à ouvrir une négociation avec le gouvernement" (68). Ce débat est en réalité restreint aux seuls militants, et ce dans un contexte où, deuxième élément, les forces des organisations sont numériquement moindres (et de surcroît moins homogènes) qu'en 1976 alors que parallèlement le mouvement gréviste est numériquement plus important et surtout entretient des relations de "défiance" vis à vis des organisations (cela nous renvoie à la "crise de la représentation" plus générale dans la société). Enfin, aucun courant (contrairement à 1976) ne veut, ni ne peut, avoir une "majorité" (69). Indépendamment des rapports de force (et peut être à cause de ceux-ci), aucune organisation ne tient à assumer en étant majoritaire (et donc seule) la responsabilité de la gestion d'un tel mouvement, pour ne pas avoir à subir (seule) la responsabilité d'un échec éventuel. Si une majorité de la coordination avait été opposée à la négociation par principe, peut-être la majorité de l'UNEF ID aurait-elle pu rééditer l'expérience de 1976. *"La délégation a été reçue par le ministre. Je n'en sais rien, mais on peut être amené à penser qu'elle attendait d'autres réponses que "vous voulez le retrait, je ne le donne pas". Elle était en droit d'attendre l'ouverture d'une négociation, d'une suite d'entrevues [...] si j'avais demandé qu'en plus des 14 il y ait les présidents des syndicats d'étudiants, cela n'aurait posé aucun problème. Comme il s'agissait uniquement de déposer une résolution et d'écouter les réponses des ministres, je ne pensais pas qu'il était essentiel qu'un président de syndicat étudiant fut là. C'est pour cette raison que ne j'ai pas souhaité être présent"* (70). C'est sans doute d'ailleurs ce que pouvaient souhaiter certains leaders et ministres de la majorité par la tentative d'opposer les "durs" et les "mous" *"A Matignon et rue de Grenelle on parle d'abord de protestation manipulée, non représentative, sans réelle importance. On a cru pouvoir diviser le mouvement en offrant des primes à ceux qui se contenteraient d'une sucette"* (71). Pour eux aussi, le 4 décembre pouvait être un "coup", en vue d'amener à une négociation officielle une partie de la coordination, Pour l'UNEF ID *"Retrait de la loi ne veut pas dire pas de négociations. Je prends l'exemple (de 1983, médecine) les étudiants avaient demandé le retrait du projet de loi [...] une discussion s'est engagée avec les médiateurs, qui avait amené à une modification extrêmement profonde du projet de loi"* (72). Mais de son côté, le gouvernement était lui-même divisé sur la tactique à suivre (pour des raisons en partie externes - mais greffées sur - la crise). *"L'UDF veut jouer les durs (ils) veulent durcir le texte du projet par des amendements "ultra". Le RPR refuse de suivre sur ce terrain"* (73) *"La majorité est divisée sur la réponse à donner aux étudiants"* (74). Se montrer fermes vis à vis d'une tonalité "radicale" pour jouer le "poussissement" et, dans ce contexte, amener les syndicats à négocier pour "sauver les meubles" (Monory), ou faire à la coordination elle-même des propositions d'amendements en laissant ensuite le débat - et les différenciations - se dérouler au sein des assemblées générales (Toubon-Devaquet-Isabelle Thomas) pouvait aboutir au même résultat *"Face à une grève classique conduite par des syndicats qui connaissent le jeu politique, on peut être tenté de jouer la montre, de tergiverser pour faire pousser sur le terrain ou de développer un dialogue discret qui prend du temps"* (75). Il y a-t-il un "scénario prévu par le gouvernement [...] si tout se passe bien demain [...] donc mal pour les étudiants, la commission des affaires culturelles devrait se remettre à examiner le texte [...] les ministres mèneraient pendant ce temps les "négociations" promises aux représentants des étudiants" (76). Non, il n'y avait plus une mais plusieurs politiques possibles et... tentées concurremment tant au sein du gouvernement que du "mouvement". En 1986, pour l'UNEF ID, après la réunification, exposer au public, notamment gréviste, toute sa logique "syndicale-réaliste" aurait signifié d'une part éclatement public du syndicat, (et de sa majorité, puisque CS et QS ne partageaient pas la même analyse de la situation) d'autre part prendre le risque que son bureau national soit minoritaire au sein de la coordination, ce qui n'était pas l'objectif recherché par la direction de l'UNEF ID, ni de sa minorité, pas plus que des différents interlocuteurs gouvernementaux qui ont intérêt à préserver au moins un "interlocuteur". En 1976, il y avait unité du gouvernement et plusieurs interlocuteurs officiels. En 1986, le

gouvernement était en partie "désorganisé", ne disposant pas d'une "ligne" unique de conduite face à une seule coordination officielle, publiquement unie.

La "négociation" a bien constitué un enjeu, un - plusieurs - coups quant à la compétition pour la reconnaissance, la légitimité immédiate et (future pour les organisations) des acteurs tant vis à vis des autorités que de la "base". Au lendemain du retrait, une fois le projet retiré, Monory annonce une grande consultation, négociation. La dernière motion de la coordination interdisant tout contact au nom des étudiants avec le gouvernement avant les "Etats-généraux" précédait cette compétition entre les deux UNEF, "Matière Grise", le "Comité de liaison national" préparant les Etats généraux. La négociation était bien la poursuite de la mobilisation par d'autres moyens : mêmes enjeux dans une conjoncture pourtant plus "routinière".

NOTES

- (51) Motion majoritaire de la coordination de Toulouse, Grève générale de l'Université, mai 1976.
- (52) Idem.
- (53) Rapport B. HUVET, 63ème congrès UNEF renouveau, mai 1976.
- (54) Motion 2 (minoritaire), coordination nationale de Toulouse, Grève générale de l'Université
- (55) Rapport D. SIFFERT, 63ème congrès UNEF US, novembre 1976.
- (56) Idem
- (57) Idem
- (58) R. MAURICE L'UNEF ou le pari étudiant, Ed. Sociales, p. 59/60.
- (59) Id. p. 74
- (60) Id. p. 75
- (61) Déclaration du Bureau national de l'UNEF, 5 mai 1976.
- (62) D. SIFFERT, rapport 63ème congrès UNEF US.
- (63) Motion majoritaire, coordination nationale de Toulouse, Grève générale de l'Université
- (64) Rouge spécial, avril-mai 1976.
- (65) Etudiants de France, avril 1986, "l'UNEF publie le texte du GERUF".
- (66) I. THOMAS, interview, Politix N° 1, hiver 1987.
- (67) Luttés étudiantes action syndicale, "Université, état d'urgence", mai 1986.
- (68) P. DARRIULAT, 3ème audition, Commission d'enquête assemblée nationale, annexe I, p. 333
- (69) Entretiens.
- (70) P. DARRIULAT, 1ère audition, op. cit., p. 315
- (71) Temps Modernes, p. 125-127.
- (72) P. DARRIULAT, 3ème audition, op. cit., p. 334.
- (73) Libération 28 novembre 1986.
- (74) Le Monde 29 novembre 1986.
- (75) A.DEVAQUET, interview, L'Express, 12 au 18 février 1988.
- (76) Libération 3 décembre

Messages. Vers un jeu entre partenaires-adversaires.

"Le mouvement de novembre-décembre 1986 commence, en fait, sur un mode parfaitement routinier. Il s'agit du travail extrêmement banal des militants" (13). Et dans ce travail "banal", les différentes positions apparaissent.

En mai 1986, dès la première version du projet Devaquet connue, l'UNEF ID insiste sur quelques points dans sa déclaration publique, et se contente de se déclarer "inquiète" et en fait part au Ministre. (14) Elle est effectivement inquiète du projet Devaquet, mais elle est également inquiète de sa capacité à déclencher un conflit d'ampleur. Si elle refuse (ce que lui reproche sa minorité) de porter une appréciation globale sur le projet, c'est qu'elle sait qu'à un projet globalement négatif, il faut opposer la revendication du retrait total ce qui implique...conflit total. Puisque le conflit - estime t-elle - sera restreint, autant restreindre l'enjeu du conflit : quelques mesures négociables d'une manière ou d'une autre. *"L'accord final peut résulter d'une négociation explicite ou tacite, il peut avoir été réalisé faute d'une meilleure solution, mais chacun est convaincu de ne pas pouvoir obtenir davantage et sait que son sentiment est partagé par son vis à vis" (15).* Et si elle accepte l'amendement minoritaire (formulant explicitement la revendication du retrait du projet) lors du collectif national d'octobre, c'est que la voie de la négociation semble fermée du côté du gouvernement. *"Question : Donc, vous n'aviez pas de contact avec M. Devaquet? R : Non, et je précise que ce n'est pas parce que nous ne le souhaitions pas, mais parce que le gouvernement ne le souhaitait pas" (16).* Dans ce contexte, elle fait monter les enchères en pouvant expliquer éventuellement à ses interlocuteurs officiels qu'elle peut d'autant moins s'opposer à des "pressions" radicales de sa base (et elle peut même être amenée - pour crédibiliser la menace - à faire valoir une "pression" dont elle n'est d'ailleurs pas elle-même convaincue(17) que le gouvernement n'offre pas d'ouverture. Néanmoins, la minorité LEAS, de son côté, n'arrive pas à obtenir l'adoption d'un appel à une "manifestation nationale au ministère" et à la formation de "comités unitaires" du collectif national (18).

Ces messages sont déjà des coups dans le cadre de négociations ou "pré-négociations". Faire intervenir "l'extérieur" comme pression sur la négociation est aussi classique : délégation massive au conseil d'université ou lors d'une rencontre avec l'administration pour "appuyer" les représentants étudiants, ou manifestation convoquée le jour, au moment même d'une négociation, rendent la "menace" concrète. Le risque couru par le syndicat quand il prend une telle initiative, c'est bien évidemment son "débordement", et ce risque doit être connu par l'interlocuteur. C'est pour cela que le syndicat engage un processus "d'escalade". Contre le projet Devaquet, l'UNEF ID commence par une déclaration "d'inquiétude", puis par des prises de position d'élus dans les conseils (19), une information écrite, des réunions ouvertes de ses comités de base. Le 21 octobre elle lance une "grève d'avertissement", mais dans le tract diffusé elle ne formule que ses inquiétudes et critiques ponctuelles, et non la demande du "retrait" (20). Les militants de la LEAS de leur côté, notamment là où ils animent les structures syndicales, initient des "comités unitaires" en commun avec des non-syndiqués et des militants des autres syndicats. Utilisant la "grève" du 21 octobre, ils réunissent une assemblée générale à Caen qui lance un "appel" national soutenu par des signatures individuelles (15 000 étudiants) et plusieurs AGE syndicales, tant de l'UNEF ID que de l'UNEF SE. Une "coordination" se tient à Caen le 15 novembre. La majorité convoque enfin des assemblées générales préparant les "Etats Généraux de l'UNEF ID", alors que les premières universités engagent l'action gréviste. Ces assemblées et états généraux offrent l'occasion à des "radicaux", "mouvementistes" de pousser plus avant. Mais si ce risque est pris de "débordements incontrôlés" par l'UNEF ID, c'est qu'elle même interprète en les minorisant les "menaces" de sa minorité, aussi bien officielle (LEAS) qu'interne à la majorité (QS). Elle pourra en arguer face aux autorités ("si vous ne nous accordez pas ceci, les étudiants ne

comprendraient pas et seraient tentés de suivre d'autres voies et groupes") mais ne pense pas crédible elle-même cette perspective. Quant à l'UNEF solidarité, la "crédibilité" de menace d'une mobilisation sur la question du projet de réforme ne lui apparaît semble t-il pas, puisque sa "rentrée" syndicale est placée sous le signe de la protection sociale et des droits d'inscription, alors qu'elle avait participé (et parfois initié) les actions collectives au printemps sur le projet du GERUF, mobilisations locales mêmes qui vont confirmer la "crédibilité" d'une mobilisation générale pour la LEAS. (21) Il est vrai que les positions respectives occupées par l'UNEF solidarité et la LEAS et leurs stratégies propres conduisent ces deux acteurs à une utilisation différente de mêmes événements.

Comme on le voit, le processus de coups en vue de (ou dans une) négociation est relayé par un propre processus interne de coups, menaces et promesses.

Ce pluralisme des acteurs, pluralisme-compétition, nous permet de comprendre qu'il n'y a pas dans une négociation deux, mais une pluralité d'interlocuteurs. Toute la question est celle des coups qui vont permettre de les lier entre eux.

La pluralité d'interlocuteurs (d'organisations syndicales, de listes d'élus) permet bien évidemment à la fois une surenchère d'une part, et des tentatives de division par le camp adverse. Il ne suffit pas d'avoir une position "juste", encore faut-il prendre garde à la concurrence. Chacun sait dans une négociation ou dans un conseil que le concurrent ne manquera aucune occasion de "dénoncer", au mieux d' "égratigner" le voisin qui n'aura pas pris une position ferme. L'absence d'un élu qui aura permis l'adoption d'un projet sera dénoncée par la liste concurrente : les élections universitaires foisonnent de tracts, journaux où les deux UNEF publient les "absences" des élus de l'autre, notamment quand ces "absences" ont permis l'adoption de projets auxquels les étudiants devraient être opposés. En 1976, comme en 1980, en 1987, les différents courants étudiants participant à des rencontres ou négociations diverses ne cessent de stigmatiser les résultats obtenus par les autres organisations et chacun doit dès lors "surenchérir" officiellement tout en tentant de trouver des issues. Les ministres, comme les administrations le savent bien, qui peuvent réserver à chaque organisation une mesure distincte, laissant à chacun une "porte de sortie" honorable. Ce qui se passe dans une négociation, ses résultats, comptent autant que la manière dont "à l'extérieur" il va pouvoir en être rendu compte, car en réalité c'est à "l'extérieur" que se joue le résultat véritable. Si la négociation comme "coup" échoue (la grève continue, le conflit s'étend), c'est de nouveaux "coups" qui se jouent éventuellement en vue d'une nouvelle négociation.

Nous avons avant le déclenchement et l'extension de la grève en 1986, un aspect d'une stratégie "mouvementiste" : une revendication "élevée", "mobilisante" au travers de formes d'organisation associant syndiqués et non syndiqués dans la perspective d'une "manifestation nationale" et d'une grève. Nous avons la majorité de l'UNEF ID développant d'autres aspects, ceux du "syndical-réalisme" : trouver à chaque fois le "moins coûteux" pour les protagonistes par la voie de la négociation.

Ainsi, entre juin et septembre 1986, une *"commission de travail IM/AB"* (22) rédige une "note sur le projet Devaquet" qui comporte une colonne "amendements". Parmi ceux-ci, on relève au passage: *«créer un article 13 bis, les établissements peuvent aussi organiser sous leur propre responsabilité des formations conduisant à des diplômes qui leur sont propres ou préparant à des examens ou des concours [...] article 23 bis L'accréditation est accordée ou retirée par le Ministre sur avis [...] cette accréditation est accordée pour une durée fixée par l'arrêté d'accréditation [...] article 25 La liste limitative des formations dans lesquelles cette admission peut dépendre des capacités d'accueil des établissements peut éventuellement être*

subordonnée au succès ou à un concours ou à l'examen du dossier du candidat". Ce document, établi par deux dirigeants de l'UNEF ID (mais à titre personnel ou de courant politique, ce n'est pas un document du syndicat) était, semble-t-il, destiné à servir à tout "intermédiaire" officieux ou officiel socialiste dans ses contacts (ou amendements parlementaires). Si les dirigeants syndicaux utilisent toutes les voies à leur disposition, on ne peut que constater la différence d'optique entre les déclarations publiques du syndicat ("non à la sélection à l'entrée ni entre les filières et les cycles, non aux diplômés locaux) et le "réalisme" de ses animateurs qui proposent un "compromis" (une "promesse") sans même compter sur la "menace" (le "rapport de forces"). Mais autant les dirigeants de l'UNEF ID, de par leur place syndicale et leurs ressources dans le "milieu politique" peuvent concrétiser les tentatives de négociation, ici de marchandage du texte, autant les minoritaires (LEAS ou QS) ne peuvent compter que sur d'autres ressources même quand il s'agit d'aboutir à une négociation : l'action, la grève.

Dans ce jeu à *"intérêts ou motifs mixtes"* (23) chacun cherche à ne pas perdre la face, ni à la faire perdre à "l'adversaire-partenaire" : *"Côté syndicats, je poursuis mes consultations. Ainsi, le 17 novembre à 10 h 45, je reçois dans mon bureau trois représentants de l'UNEF ID, dont Philippe Darriulat et Alain Bauer qui, sitôt l'entrevue terminée, jurent sur les plus saintes écritures trotskystes qu'ils ne m'ont jamais rencontré"* (24). *"Mon problème à moi, c'est de négocier des textes et des orientations, avec des gens qui assument la réalité du pouvoir d'Etat, ou du pouvoir dans d'autres organisations pour arriver à un compromis"* (25). *"Je ne puis dire que j'attendais le retrait du projet. Mais je pensais que sur la base des propositions de la coordination, le ministre proposerait un nouveau rendez-vous"* (26). C'est dans ces conditions que le rapport du Sénat dégage "deux logiques (qui) vont s'affronter jusqu'au 2 décembre" (27), celle du bureau national de l'UNEF ID et celle des coordinations.

Mais ces "logiques" n'apparaîtront pas clairement, car *si "le conflit ouvert est parfois le substitut (et) plus généralement le prolongement de la négociation par d'autres moyens"* (28) la "coordination" impose publiquement la sienne et force le président de l'UNEF ID à démentir les rumeurs de négociation qui courent, et qu'ont intérêt à faire courir et le gouvernement, pour "diviser le mouvement", et certains éléments du mouvement qui peuvent ainsi "verrouiller" toute tentative de négociation séparée hors de la coordination. *"A Toulouse le Mirail, l'assemblée générale vote à l'unanimité une motion exigeant de Darriulat un démenti. Dans une autre université de province, un étudiant prend la parole "Devaquet voudrait nous diviser avec ses propositions de négociations et d'amendements [...] En tout état de cause, la même discussion traverse toutes les facultés : amendement ou retrait du projet ? Peut-on négocier sans préalable"* (29) Le comité de grève de Saint Denis, après la coordination du 2 décembre, diffuse un tract : *"Ni concert, ni concertation, retrait du projet Devaquet"*, de même que l'UNEF SE *"pas d'amendements, retrait du projet"*.

Verrous et tentatives d'effraction

"Tout va se jouer lundi" (1er décembre) déclare Philippe Darriulat (30) la veille de la coordination nationale... et après la dernière réunion du bureau national "majoritaire" qui discute de la négociation et qui voit Isabelle Thomas s'inquiéter de la manière dont la majorité de la majorité envisage la question, même si *"la question de la négociation préoccupe tout le monde"*, tant la direction de l'UNEF ID que de SOS racisme (31). Au cours du week-end, Isabelle Thomas intervient dans les médias pour souligner la nécessité du retrait du projet Devaquet. Le 2 décembre, la coordination s'institutionnalise (32), et prend soin d'être le cadre unique de discussion du mouvement étudiant, de décision et interlocuteur, "représentant" unique également du mouvement. Elle décide d'appeler à manifester le 4 décembre et invite tous les manifestants à rester sur place jusqu'à l'issue de la rencontre qu'elle demande au gouvernement pour cette date. Mais Isabelle Thomas n'est pas élue au bureau de la

coordination. *"Les étudiants font monter les enchères"* (33), d'autant plus qu'un "message" de Devaquet encourage ces enchères, puisqu'il indique que le gouvernement prendra position en fonction des résultats de la manifestation du 4 décembre.

Ces "coups" ont évidemment plusieurs interprétations possibles. Du côté gouvernemental, on tente d'accréditer la thèse du "coup des radicaux", des "extrémistes" qui auraient pris le contrôle de la coordination au détriment des "modérés"... appel voilé auxdits "modérés" à se "dévoiler" pour suivre la voie plus routinière de la négociation. *"L'UNEF ID est débordée [...] la nouvelle coloration de la coordination nationale va nous aider" dit-on au ministère de l'Éducation* (34). Interprétation également possible du côté de la majorité de l'UNEF ID : *"Le 2 décembre, la coordination nationale a adopté une résolution qui demandait le retrait du projet de loi. Elle a en même temps justifié cette demande par 7 points qui lui paraissaient essentiels [...] un certain nombre de journaux y ont vu une sorte de message au gouvernement sur les possibilités de discuter sur ces 7 points"* (35). Mais, autre message indiquant au gouvernement que si certains sont prêts à négocier, l'ouverture doit être faite par les autorités, soulignant les limites que le syndicat ne peut franchir : *"Dès 15 h, le Président de l'UNEF ID prend le soin d'allumer un contre-feu très politique [...] : "le mouvement n'est pas divisé"* (36).

dans les coulisses...

"Ces dérapages (sensations de perte de contrôle) tendent à survenir dans des contextes où certains acteurs dotés de ressources importantes ont tenté de stabiliser une situation qui semblait leur échapper et ont pu être fondés à croire y être parvenus, c'est à dire avoir réussi à construire, imposer ou négocier [...] des lignes d'action paraissant adaptées à la situation" (37).

Plusieurs "négociations secrètes" vont se mener parallèlement aux processus officiels, publics.

Tout d'abord, celle conduite par la majorité de l'UNEF ID. Aucun contact n'a plus eu lieu depuis le mois de mai avec le ministère, et l'UNEF ID s'en plaint. Le "mouvement" s'enclenche, bien qu'elle n'ait pas eu la volonté de l'initier de cette manière, mais elle ne s'y oppose pas. Ce nouvel élément est au contraire un argument pour amener les autorités à retrouver la voie de la négociation, mais dévient également un obstacle à son déroulement officiel, public. Le contact s'effectue avec les ressources de l'UNEF ID : Alain Bauer et son *"carnet d'adresses"* (38), André Bergeron dont la centrale entretient depuis longtemps des liens privilégiés avec l'UNEF ID : *"J'ai été sollicité par des organisations étudiantes pour prendre des contacts officieux. Elles ne voulaient pas que cela se sache pour éviter la "récupération". Dans les rapports, je suis cité dans les termes qui correspondent à la vérité* (39). Il ne s'agit là que de contacts, permettant un échange "d'informations" que chacun peut interpréter, pour adopter ensuite une ligne d'action correspondante. Intervient ici la question de la rencontre que le ministre Monory affirme avoir eu avec Philippe Darrulat - que ce dernier nie - le lundi 1er décembre 1986 (le fameux lundi où "tout va se jouer"). En l'absence d'éléments, on ne peut répondre sur la matérialité des faits, mais l'intérêt de la question repose... sur la question elle-même. Cette rencontre n'aurait rien "d'absurde" en toute logique, *mais "si elle avait eu lieu, cela aurait été une bêtise"*(40). En effet, un entretien entre "décideurs" semble engager ceux-ci plus qu'un entretien, échange de vues entre intermédiaires qui peuvent se retrancher derrière les décisions de leurs structures pour éviter de s'engager. *"J'en rends compte quand il s'agit d'un mandat officiel, j'en informe quand il s'agit d'un mandat officieux [...] mais la base de tout cela, c'est qu'on est dans l'ombre"* (41). En tous les cas de figure, les "contacts" portent sur plusieurs points litigieux, non sur le retrait.

La deuxième "négociation" est celle menée par Isabelle Thomas avec le député RPR, Jacques Toubon. Le contenu de l'accord possible envisageable est le même : modification de quelques points litigieux. Isabelle Thomas qui jusqu'à la coordination n'entreprend aucun contact, ne le fait qu'après la tenue de la coordination nationale, après sa non-élection au bureau. C'est que, privée de la ressource UNEF ID, son courant compte sur la ressource "coordination" pour mener les inévitables négociations. Mais, non élue, elle est privée également de cette ressource, et estime que sans son courant, rien de bon ne peut advenir: *"Ou alors tu enfermais le mouvement dans une radicalisation en refusant toute négociation, tu donnais le mouvement à des mecs qui en faisaient n'importe quoi [...] ou alors tu le menais vers une issue victorieuse, ce à quoi le gouvernement a aussi intérêt [...]* On a vu Toubon la veille au soir parce qu'on pensait que c'était le meilleur moyen pour négocier" (42). Crainte d'un "gauchisme" qui avait amené à des échecs les précédents mouvements, sa ressource devient dans le mouvement... la négociation.

Toutefois, *"dans ces conjonctures, l'invisible ne bénéficie d'aucun effet causal particulier"* (43). En effet, les négociations secrètes... ont l'inconvénient d'être ... secrètes. Elles se mènent parallèlement, d'autant que les interlocuteurs sont de part et d'autre divisés. Il y a eu à un moment trop d'équipes (44), A.Bauer, P.Darriulat et I.Thomas chez les étudiants, et de l'autre côté, chaque ministre avait sa propre stratégie en compétition. Devaquet était prêt semble-t-il, ainsi que d'autres ministres RPR a des concessions, tandis que Monory, qui s'était, selon un journaliste, "promu général", tenait à marquer la capacité de l'UDF à tenir l'Etat, tout en divisant le mouvement étudiant et amenant une partie de celui-ci à la négociation. Ce qui est notable, c'est - qu'à la différence de 1976 - ces marchandages se font en secret et ne sont assumés par personne. En 1976 également, une motion condamnant les négociations séparées est soumise au vote... mais minoritaire. La structuration du champ politique étudiant est différente : les organisations sont numériquement plus importantes et plus homogènes qu'en 1986 (45), et leur zone d'influence est en partie "captive" : l'UNEF renouveau bénéficie de la perspective réaliste de l'union de la gauche, l'UNEF US d'une efficacité d'appareil qu'elle gère en souplesse (elle "soumet" ses conclusions aux grévistes), la LCR est capable d'empêcher un temps la division de la coordination en refusant le vote de la motion minoritaire demandant l'exclusion des deux UNEF de la coordination. En 1986, le mouvement est plus gros, moins structuré par les organisations et chacun doit tenir compte des "potentialités" ouvertes : de recrutement, d'audience, d'image. L'UNEF SE, minoritaire, joue la carte du refus de la négociation contre l'UNEF ID. La majorité de l'UNEF ID doit tenir compte de l'avenir : s'affronter ouvertement aux décisions de la coordination, c'est prendre le risque de voir son courant gauche la quitter peu ou prou et d'annuler le "bénéfice" de la réunification de 1980 qui est justement d'allier "luttons et négociations" et les divers courants qui portent plutôt l'accent sur l'un ou l'autre aspect. Enfin, l'extrême-gauche qui n'a pas les ressources pour mener des "contacts exploratoires", ne s'y opposerait pas par principe : *"Précisons que nous ne saurions reprocher l'existence de tels contacts, mais leur caractère secret, ni le Bureau national de l'UNEF ID n'en a été informé [...] ni ceux qui avaient eu ces contacts n'en ont informé le bureau de la coordination et la coordination, alors que cela aurait été normal que le syndicat fasse connaître aux instances du mouvement les informations qu'ils détenaient, éléments importants pour la discussion et la détermination des décisions du mouvement"* (46). La divergence ne tient plus au principe de la "négociation", des contacts, mais à leur caractère. L'autre position est résumée par Alain Bauer : *"Quel besoin j'ai que les 50 000 adhérents de l'UNEF le sachent ? Aucun. J'ai besoin que les 50 dirigeants le sachent"* (47). Les mouvementistes et syndicalistes mouvementistes trouvent par contre dans la grève une conjoncture favorable à la mise en pratique de leur répertoire traditionnel : l'auto-organisation, en évitant elle aussi de le retourner contre le principe du syndicalisme, puisqu'elle y participe et a également intérêt à ce que les éléments militants, radicaux, y adhèrent ensuite pour y renforcer leur tendance.

Le 4 décembre

La "négociation officielle contribue à rendre opaque l'ampleur effective que prennent les marchandages" (48).

Le gouvernement accepte de recevoir une délégation de la coordination le 4 décembre et ne peut que connaître, sinon sa composition exacte, du moins la "tonalité" dite "radicale" que toute la presse souligne et accentue dès le matin. Or, Monory va à la fois arguer de sa bonne volonté (sa "naïveté"), tout était prêt d'après lui et ses collaborateurs pour une "négociation longue" traditionnelle (49). Ce faisant, il veut montrer que cette volonté n'est pas celle de la délégation qu'il reçoit, mais qu'il demeure ouvert à ceux qui partageraient une volonté de discussion. "Pressentant" que "quelque chose se passe en coulisse", pensant qu'une négociation secrète avait eu lieu (50), David Assouline va tenter de faire en sorte que "le jeu ne soit pas joué". Contre-illusion héroïque, puisque nous savons qu'il y a eu "multiplicité de micro-marchandages", et que pour que le jeu soit joué, il faudrait une volonté du gouvernement (or, il y en a plusieurs). En annonçant qu'il vient de recevoir une délégation de non-grévistes, Monory limite la représentativité qu'il accorde à ses interlocuteurs de la coordination. Alors que Devaquet intervient et indique "*Nous voulons discuter [...] Sur ces quatre points, on peut réfléchir*" (51), il l'interrompt. Puis, il passe la parole à Isabelle Thomas qui pose la question "*Comprenez, Monsieur, que nous avons un mandat pour le retrait jusqu'à ce soir. Demain les assemblées générales vont discuter de ce que vous nous avez dit, et...*" (52) pour l'interrompre encore, sans lui répondre puisqu'il passe la parole à un lycéen puis à David Assouline, et enfin au délégué qui lit le "mandat". Ensemble de "coups" et "tests", de "messages" où chacun peut essayer de trouver les pistes à emprunter pour arriver à une issue : négociation ou confrontation. "*M. Devaquet a très bien compris mon intervention et a commencé à répondre, Mais M. Monory a repris très vite la parole, c'était le blocage*" (53) Même l'extrême-gauche n'attendait pas un tel "blocage" : "*Q Aviez-vous la possibilité de tenir compte d'une ouverture de M. Devaquet ? R Nous aurions enregistré ses propositions et elles auraient été faites dans les assemblées générales du lendemain*" (54). Peut-on tracer deux lignes qui s'entrecroisent entre deux axes Thomas/Devaquet et Monory/Assouline ? "*David Assouline et René Monory parlent à la télévision, avec, dira t-on, le sentiment partagé d'avoir l'un et l'autre emporté une victoire*" (55). Devant la commission d'enquête, David Assouline expliquera, "*M. Devaquet avait l'air dans le vague, notre interlocuteur, c'était Monory*" (56). Quand à la majorité de l'UNEF ID, qui - de par ses contacts et ressources - pouvait estimer à leur "juste valeur" les significations des déclarations et attitudes du Ministre Monory, elle ne suit pas Isabelle Thomas car elle n'a pas le contact avec le RPR et Devaquet, et estime la "négociation" comme perdue ce 4 décembre (57) à cause de l'attitude gouvernementale. Les "radicaux" partagent la même analyse. Mais en guise "d'avertissement" à ceux qui "y croiraient encore" lors de la coordination du 6 décembre, (Isabelle Thomas propose la nomination de "médiateurs") (58), Assouline répond : "*Certainement, si le gouvernement n'avait pas été si stupide, il y aurait eu un autre débat dans cette coordination [...] certains se seraient dit : bon, peut-être qu'il faut essayer de prendre quelque chose. Maintenant, le gouvernement a fait en sorte que nous n'ayons qu'une solution [...] gagner sur toute la ligne, le retrait total [...] Ca, c'est l'ouverture totale*" (59).

(13) M. DOBRY, interview, Politix N° 1, p. 71.

(14) Compte-rendu de réunion entre l'UNEF ID et A. DEVAQUET, tract UNEF ID, mai 1987.

(15) T.C.SCHELLING, Stratégie du conflit, PUF, p. 147

(16) Audition P. Darriulat, op. cit. p. 307

(17) Entretien avec Isabelle Thomas.

(18) Amendements LEAS au Collectif national des 3 et 4 octobre 1986.

(19) Appel d'élus publié dans Le Monde de l'Education, novembre 1986, reproduit en annexe du rapport du Sénat.

(20) Tract d'UNEF ID appelant à la "grève d'avertissement", octobre 1986.

- (21) Luites étudiantes action syndicale, mai 1986
- (22) Il s'agit d'Isabelle Martin (Convergence socialiste) et d'Alain Bauer (Rocardien) qui me l'ont confirmé oralement. Isabelle Thomas m'a également indiqué qu'elle "avait eu vent" de l'existence de ce document sans jamais en avoir pris connaissance.
- (23) M. DOBRY, Sociologie des crises politiques, FNSP, p. 22.
- (24) A. DEVAQUET, L'Amibe et l'étudiant, Odile Jacob, p. 228.
- (25) Interview A. BAUER, Politix N° 1, hiver 1987.
- (26) Audition P. DARRIULAT, op. cit., p. 325.
- (27) Rapport de la Commission d'enquête du Sénat, p. 160.
- (28) J.D. REYNAUD, Les syndicats en France, Seuil, p. 72.
- (29) D. GLUCKSTEIN, Qui dirige..., SELIO, p. 95.
- (30) Le Monde, 30 novembre 1986.
- (31) J. DRAY, SOS génération, p.
- (32) D. LESCHI, Les stratégies syndicales : l'UNEF ID et le mouvement de novembre décembre, mémoire de DEA d'histoire contemporaine, voir les chapitres consacrés à l'institutionnalisation de la coordination.
- (33) Le Monde, 4 décembre 1986.
- (34) Libération 5 décembre 1986.
- (35) Audition P. Darriulat, op. cit. p. 314.
- (36) Libération, 5 décembre 1986.
- (37) M. DOBRY, Sociologie des crises politiques, FNSP, p. 151
- (38) Interview A. BAUER, Politix N° 1.
- (39) A. BERGERON, réunion-débat, Université de Nanterre, 9 février 1989.
- (40) Entretien avec A. BAUER, qui rajoute "ces gens là ne savent pas négocier avec la droite".
- (41) Interview A. BAUER, Politix N° 1
- (42) Interview I. THOMAS, Politix, N° 1
- (43) M. DOBRY, op. cit., p. 225
- (44) A. BAUER parle d'une "troisième équipe" en dehors de la sienne et de celle d'I. Thomas, PolitixN°1.
- (45) En 1976, on peut compter environ 3 à 4 000 militants actifs, plus d'un millier autour de la LCR, plusieurs centaines à l'AJS-OCI, comme au MAS, l'UEC et l'UNEF renouveau étant également très militantes avec plus d'un millier de membres actifs. En 1986, on peut compter à l'orée du mouvement sur 120 JCR, 150 à 200 "Convergence socialiste", quelques dizaines au PCI, autant à "Question socialiste" et quelques centaines à l'UEC.
- (46) Luites étudiantes action syndicale N° 1, octobre 1987.
- (47) A. BAUER, interview, Politix N° 1
- (48) M. DOBRY, op. cit., p. 204.
- (49) Voir auditions de MM. MONORY et SAINT CERNIN dans l'annexe I du rapport de la commission d'enquête parlementaire.
- (50) Entretien avec D. ASSOULINE qui indique qu'Isabelle Thomas insistait pour savoir si A. Devaquet serait présent.
- (51) D. ASSOULINE - S. ZAPPI, Notre printemps en hiver, p. 99.
- (52) Idem.
- (53) Audition Isabelle THOMAS, op. cit., p. 346.
- (54) Audition Daniel CABIEU (militant LCR et Président de l'AGE de Caen de l'UNEF ID), op. cit., p 459.
- (55) A. DEVAQUET, op. cit., p. 249.
- (56) Audition David Assouline, op. cit., p. 369.
- (57) Entretien avec Isabelle Martin. Isabelle Thomas lui aurait reproché au sortir de la rencontre de ne pas "l'avoir suivie".
- (58) La nomination d'un médiateur était la ligne adoptée par le parti socialiste lors d'une réunion étudiante (entretien D. LESCHI). I. MARTIN à Tolbiac et J. CARREIRAS à Nanterre par exemple l'ont proposé à leurs assemblées générales, qui ont refusé. La seule université où cette proposition est "passée" est celle d'Isabelle Thomas, Villetaneuse.
- (59) D. ASSOULINE - S. ZAPPI, op. cit., p. 118-119.